

LES ENTREPRISES  
DU VOYAGE



PRÉSENTENT



BASSIN D'ARCACHON  
CAP FERRET

**22 JUIN 2018**

PRÉSENTATION &  
RÈGLEMENT





## PRÉAMBULE

Tourism Trophy est une initiative indépendante, dont l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat, organisée par "Les Entreprises du Voyage". Avec comme fil conducteur le bassin d'Arcachon.

## SECTION 1 - ARMEMENT DES PINASSES

La Pinasse est exclusivement armée par :

- 1 - Des fondateurs ou dirigeants d'entreprises  
- Des dirigeants de structures touchant au développement d'entrepreneuriat ou à leur financement.

### 2 FORMULES

- **Affrètement d'une Pinasse entière :**

Le Parrain agit au nom de son entreprise ou de la Start UP et présente son "Naissain". Son équipage est formé de 10 autres chefs d'entreprise ou personnalités engagées dans la création et le développement d'entreprises, qui soutiennent le projet. La Pinasse porte le nom de l'entreprise du Parrain et/ou le nom de la Start UP. Le Parrain qui arme la Pinasse est aussi le coordinateur de la Start UP qu'il soutient.

- **Entrepreneur seul :**

10 chefs d'entreprises se réunissant autour de la Start UP qu'ils soutiennent. La Pinasse porte le nom de la Start UP. Les 10 chefs d'entreprises doivent désigner un Porte Parole de la Pinasse qui sera également le coordinateur de la Start UP en cas de victoire.

3 Les Pinasses doivent être inscrites **avant le 15 juin 2018** et le règlement effectué aux ENTREPRISES DU VOYAGE.

4 Les inscriptions individuelles peuvent se poursuivre **jusqu'au 15 juin 2018**.

5

Chaque Pinasse doit choisir une Start UP et présenter son dossier sous une forme de fiche technique d'1 page maximum **avant le 15 juin 2018**.

La fiche technique doit présenter de façon claire :

- L'Objet de la Start UP "Naissain" (principe, secteur, marché)
- Le caractère innovant de la Start UP
- L'Etat d'avancement de la Start UP (Situation statutaire, CA prévisionnel sur l'année en cours, effectif, existence d'un prototype éventuel)
- Les ambitions de développement à 3 ans, et les objectifs à long terme

6

- Chaque Pinasse doit fournir **avant le 08 juin 2018** le logo qu'il veut voir figurer sur son pavillon ainsi que sur le kakemono et autre signalétiques qui seront déployées lors de l'événement. Au delà de cette date, c'est le logo des Entreprises du Voyage qui sera apposé.

7

Chaque Pinasse doit donner la liste complète de son équipage au plus tard **le 15 juin 2018**.

## SECTION 2 - CHOIX DES START UP

Pour prétendre à candidater et faire partie des 10 Start UP sélectionnées :

8

- Les Start UP doivent être innovantes dans le secteur du tourisme.
- Il n'y a pas de limite d'âge à la qualité de «Start UP» ... de 18 à ... 99 ans.
- Les Start UP doivent se rapporter à des activités autorisées par la Loi.
- Les Start UP doivent être en cours de création ou dans leur première année de création.
- Les Start UP sous peine de disqualification, doivent fournir une attestation sur l'honneur qu'ils ne font pas l'objet d'interdiction bancaire ou de poursuite pour conduite frauduleuse dans les affaires. Les Parrains s'en portent garant et doivent s'assurer de ce point lors de la présentation de la Start UP.

## SECTION 3 - DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION DES START UP ET DU VOTE

9 Les Start UP font l'objet d'une fiche technique présentée par les Parrains ou coordinateurs (voir S1-5) et remises au plus tard **le 15 juin** à l'Organisation. Ces fiches sont présentées à tous les participants, en même temps que la clôture des inscriptions. Les fiches seront également remises aux participants lors de l'embarquement.

10 Le parrain ou coordinateur de la Pinasse s'engage à aider sa Start UP à travailler la présentation de son dossier avant l'événement, de façon à optimiser ses chances par un exposé clair, concis et convaincant. L'exposé peut encore être affiné sur la Pinasse lors du trajet entre Arcachon et la Cabane Mimbeau

11 Chaque Start UP disposera de 2 minutes pour exposer son dossier. Sa présentation sera suivie de 3 minutes interactives de questions réponses avec les participants. Soit 5 minutes interactives au total pour la présentation en phase de sélection des finalistes

12 Un Comité de « Tourism Suprême », composé de 5 personnalités indépendantes de tout dossier, procédera pendant le déjeuner, au choix des trois Start UP qui seront finalistes.

13 Les Start UP finalistes bénéficieront de 3 minutes chacun + 3 minutes de questions interactives pour convaincre une dernière fois.

14 Le vote sera anonyme et fera l'objet d'un vote « à l'huître ». Chaque participant se voyant remettre une coquille d'huître qu'il remettra dans une bourriche correspondant à la Start UP pour lequel il vote.

15 Le vote est unique ... une huitre d'avance suffit à la victoire, pour faire éclore "la Perle" !!

16 Le dépouillement sera effectué par le comité du « Tourism Suprême » et le vainqueur ("La Perle"), proclamé par Monsieur Michel Samarcelli, Maire de Lège-Cap Ferret.

17 Le projet gagnant se verra remettre une bourriche symbolique, un diplôme certifiant la réussite du "Tourism Trophy" par les Partenaires qui auront chacun 2 minutes pour se présenter et présenter ce qu'ils feront pour la Start UP.

## SECTION 4 - LE COMITÉ DES « SAGES DU TOURISM SUPRÊME »

18

- Il est représenté par 5 personnalités neutres, femmes et hommes, du monde de l'entreprise.
- Ils n'ont aucun candidat en lice.
- Ils ne découvrent les projets que lors de l'embarquement.
- Ils sélectionnent les 3 finalistes mais ne prennent pas part au vote final qui est le vote des équipages.

## SECTION 5 - ANNULATION DE L'ÉLECTION

19

- L'élection de la « Start UP » ne peut être annulée que pour une faute caractérisée sur plainte de l'un des membres des équipages .

Le vainqueur peut également être disqualifié par l'organisation si :  
la Start UP a tenté d'influencer de façon caractérisée des membres des équipages par des moyens frauduleux.  
la Start UP ne satisfait pas aux articles S2 10 et 12 du présent règlement.

## SECTION 6 - RÔLE DU « PARRAIN COORDINATEUR » DE LA START UP

Le Parrain Coordinateur est celui dont la Start UP a remporté le Trophée.

20

Il s'engage à suivre la Start UP pendant un an minimum comme « mentor »

- En le/la conseillant sur les étapes suivantes :
- En le/la mettant en contact avec son réseau
- En coordonnant les demandes aux partenaires et en s'assurant que les demandes soient raisonnables, utiles et strictement nécessaires et adaptées à un développement optimal de son dossier;

21

Il donne un avis aux organisateurs sur le travail réalisé avec les partenaires à l'issu de la période de soutien.

## SECTION 7 : RÔLE DES PARTENAIRES

22

- Les Partenaires s'engagent à apporter avec une totale gratuité de leurs honoraires un concours régulier et structurant, à la Start UP pendant 1 an à dater de sa victoire.
- Les Partenaires mettent à disposition les ressources humaines raisonnables nécessaires pour la conduite du développement du projet en accord avec le coordinateur;
- Les Partenaires peuvent, à discrétion, offrir à la Start UP des frais administratifs tiers à leur prestation (ex : frais d'enregistrements pour les avocats et les experts comptables) ou tout ou partie des dépenses liées aux prestations qu'ils souhaitent mettre en œuvre (communication, levée de fonds, etc...).
- Les partenaires cherchent à faire profiter à la Start UP de leur réseau de contacts pour le développement des marchés de l'entreprise.
- Les Partenaires peuvent également être Parrains d'une Pinasse.

## SECTION 8 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES, MODIFICATIONS OU ANNULATION

23

- Le règlement de 2800€ HT pour une Pinasse de 12 Personnes (11 participants + le candidat) ou de 280€ HT pour les inscriptions individuelles doit s'effectuer auprès des ENTREPRISES DU VOYAGE aux dates prévues au présent règlement.
- LES ENTREPRISES DU VOYAGE émettent une facture sur demande.
- Le règlement vaut inscription.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf dans le cas de la présentation d'un participant de substitution avant le 15 juin.
- La responsabilité des Organismes ne pourra en aucun cas être engagée si l'Évènement devait être modifié, écourté ou annulé. Ainsi, l'Organisateur se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier le planning prévisionnel, de reporter les dates annoncées ou même d'annuler le Concours notamment si le nombre de participants n'est pas suffisant pour permettre une mise en concurrence satisfaisante.

24

## SECTION 9 : DROIT À L'IMAGE

- En s'inscrivant au concours, les participants prenant part à l'évènement sous une forme ou sous une autre, cèdent à titre gratuit aux organisateurs du Tourism Trophy le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, prénom, leur image, leurs éventuelles interviews pour la communication interne et externe strictement limitée à la promotion de l'évènement au niveau national et international, sur tous types de supports fixes et animés.

LES ENTREPRISES  
DU VOYAGE 

